

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
5 mai 2022**

Présidence : M. Denis Villars

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 651/22 relatif au cautionnement en faveur du Tennis Club Grandson, où le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : de cautionner le TCG pour l'octroi du prêt utile à l'acquisition d'un terrain de Padel-Tennis, à hauteur maximale de CHF 130'000.-, selon le préavis 651/22

Ainsi délibéré en séance du 5 mai 2022.

Le Président :



Denis Villars



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich